

*Questions orales***QUESTIONS OUVRIÈRES****LE CHÔMAGE—LE CONSEIL DU VICE-PREMIER MINISTRE**

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je suis l'un des millions de Canadiens qui ont suivi avec intérêt le congrès libéral cette fin de semaine. C'était sans aucun doute un moment d'émotion, d'exultation et de brouhaha. Si je puis me permettre cette expression, monsieur le vice-premier ministre, nous retombons aujourd'hui dans la triste réalité.

Pendant que ce congrès se déroulait, le Community Information Centre de Toronto a reçu un nombre sans précédent d'appels de la part de gens qui n'avaient ni emploi ni argent. En même temps, il y avait 1,460,000 Canadiens sans travail. Je doute qu'un seul d'entre eux ait assisté au congrès. Que va conseiller le vice-premier ministre au nouveau chef libéral pour résoudre ce problème?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député vient de poser une question qui porte plutôt sur le fonctionnement interne du parti libéral et qui ne devrait pas être posée pendant la période des questions. Étant donné qu'il a soulevé une question très importante, à savoir le chômage, je voudrais le renvoyer aux nombreuses réponses qui ont été données par le ministre des Finances, aujourd'hui encore lors de questions antérieures, et dans lesquelles il définit la politique que nous avons suivie pour tenter de réduire le chômage.

M. le Président: La question supplémentaire du député pourrait-elle être un peu plus précise?

LE CHÔMAGE EN SASKATCHEWAN

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, la réalité de la vie canadienne c'est qu'il y a 1.5 million de chômeurs et ce ne sont pas les activités de cette fin de semaine qui permettront de pallier ce problème. Je voudrais demander au gouvernement ce qu'il compte faire pour régler cette situation. A Saskatoon cette semaine . . .

M. le Président: Je rappelle au député que les questions posées doivent être telles que l'on puisse y répondre assez brièvement. La présidence est donc dans une situation difficile: après une question de ce genre combien de temps doit-elle laisser pour la réponse? La présidence a de la peine à être juste et raisonnable dans de telles circonstances. Le député voudrait-il poser une question plus précise?

M. Ogle: Monsieur le Président, le nombre des chômeurs en Saskatchewan a augmenté de 70 p. 100 entre avril 1982 et mai 1984. Que fera le gouvernement du Canada pour s'attaquer à ce problème?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis surpris qu'un député de la Saskatchewan ne

soit pas au courant de ce qu'a fait le gouvernement. Il devrait se rendre compte que sa province a le plus faible taux de chômage et a souffert le moins de la récession en 1981 et 1982. Je voudrais rappeler au député qu'il y a tout juste deux semaines nous avons annoncé un accord de principe pour construire en Saskatchewan une usine d'amélioration des pétroles lourds qui se traduira par un investissement de 3.2 milliards, l'un des plus importants jamais faits dans cette province. Cet investissement résulte de la collaboration entre le secteur privé, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Voilà ce que nous faisons. Puisque le député s'intéresse tellement au parti libéral, j'ajoute que nous avons élu un représentant indien bien connu de la Saskatchewan qui, j'en suis sûr, fera connaître au parti et au gouvernement les inquiétudes des habitants de la Saskatchewan aussi bien que le député pourrait le faire.

* * *

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES**LE PROJET DE FONDER UNE BANQUE DE DÉVELOPPEMENT AUTOCHTONE**

M. Keith Penner (Cochrane-Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé des Petites entreprises. Elle fait suite à la question posée par le député d'Athabasca au sujet du Fonds de développement économique des autochtones. Le ministre se souvient certainement qu'il a donné instructions au Conseil d'administration du Fonds de développement économique des autochtones d'examiner la question de savoir si on pouvait utiliser les 345 millions, ou ce qui en reste, comme capital d'une banque de développement économique autochtone. Cela répondait à une des recommandations du comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens. Est-ce que le ministre peut nous dire quand nous pouvons compter recevoir le rapport du conseil d'administration qui nous dira si nous pouvons utiliser l'argent à cette fin plutôt que d'en faire l'usage que nous faisons actuellement?

● (1500)

L'hon. David Smith (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, peu après que le Conseil eut mis au point ses critères pour le financement des diverses solutions qui lui seraient proposées, il a créé un sous-comité chargé de se pencher sur cette question. Je dirai que le travail effectué par le comité, dont le député a exercé la présidence, s'est révélé très utile à cet égard. Je crois savoir que le sous-comité a plus ou moins terminé son rapport. Je ne l'ai pas encore reçu, mais je compte le recevoir bientôt.